

TULLE

DÉPARTEMENT
TULLE
CANTON
Secrétariat Général
KP/SC
COMMUNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° _____

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE**Arrêté désignant Madame Nicole LATHIÈRE, Conseillère déléguée à la Santé**

Le Maire de la Commune de TULLE (Corrèze)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122.18,
- Vu la délibération n°1 du 27 mars 2026 créant huit postes de Maires-Adjoints,
- Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 27 mars 2026,
- Vu la délibération n°2 du 27 mars 2026 portant délégation accordée au Maire et aux Adjoints conformément aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Considérant que tous les adjoints de la collectivité sont titulaires d'une délégation de fonctions
- Considérant, dans ce contexte, que le Maire peut donner des délégations aux conseillers municipaux,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Une délégation de fonctions est accordée à Madame Nicole LATHIÈRE, conseillère municipale, pour exercer sous le contrôle et la responsabilité du Maire, les fonctions relatives à la Santé.

ARTICLE 2 : Madame Nicole LATHIÈRE est autorisée, dans le cadre de sa délégation, à signer toutes les pièces comptables et administratives relatives :

- au maintien et au développement de l'offre de santé sur la ville

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nicole LATHIÈRE, la délégation dont il bénéficie sera exercée, par ordre de priorité par les Adjoints suivants : Monsieur Florent PLAS, Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Monsieur Dorian LASCAUX, Madame Hélène DESCHAMPS, Monsieur Jean MOULY, Madame Violaine BOUILLAGUET, Monsieur Thomas MADELMONT et Madame Sylvie DALESME, les conseillers délégués suivants : Monsieur Michel CAILLARD, Monsieur Mathieu MOUSSOUR, Madame Nicole ESTERLE, Monsieur Jean-Paul PETIT et Madame Cécile THÉVENET.

ARTICLE 4 : Madame Nicole LATHIÈRE, les Adjoints suivants : Monsieur Florent PLAS, Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Monsieur Dorian LASCAUX, Madame Hélène DESCHAMPS, Monsieur Jean MOULY, Madame Violaine BOUILLAGUET, Monsieur Thomas MADELMONT et Madame Sylvie DALESME, les conseillers délégués suivants : Monsieur Michel CAILLARD, Monsieur Mathieu MOUSSOUR, Madame Nicole ESTERLE, Monsieur Jean-Paul PETIT et Madame Cécile THÉVENET, et le Directeur Général des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la Mairie et publié sur le site de la Ville de Tulle.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Copie en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Corrèze ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Municipal.

TULLE, le 3 avril 2026

Le Maire,



Laurent MELIN

Transmis au contrôle de Légalité le : - 3 AVR. 2026

Date et Réf. de l'accusé de réception : - 3 AVR. 2026

AP66 - 03042026